



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 novembre 2018
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter Mme Martina Stefanovic et M. Srecko Stefanovic à l'occasion de leur 60^e anniversaire de mariage

CONDOLÉANCES

- 10.05** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de Mme Rita Petitpas à la suite de son décès survenu le 26 août 2018.
- 10.06** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de Mme Rita Pilon Lynch à la suite de son décès survenu le 28 septembre 2018.
- 10.07** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de M. Giuseppe Coletta à la suite de son décès.
- 10.08** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de M. Francesco Caruso à la suite de son décès.
- 10.09** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de M. Sylvio Palmieri à la suite de son décès.
- 10.10** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de Mme Pauline Proulx-Montreuil à la suite de son décès.
- 10.11** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de M. Robert Massé à la suite de son décès.
- 10.12** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de M. Damase Gauthier à la suite de son décès.

PROCÈS-VERBAL

10.13 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018 à 18 h, de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 octobre 2018 à 17 h.

10.14 Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2018
1182363090

DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.15 Accepter le dépôt du pacte d'amitié intervenu avec la ville de Taishan et signé le 19 octobre 2018.
1180577005

12 – Orientation

PLAN D'ACTION

12.01 Adopter le plan d'action 2018-2020 sur la diversité culturelle à LaSalle.
1188157001

12.02 Adopter le document Planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle.
1180577001

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

20.01 Accorder un contrat de gré à gré à Maintenance Eurêka Ltée pour les services de gardiennage à la bibliothèque L'Octogone pour un maximum de 3 600 heures pour la période 2019-2020 jusqu'à concurrence de 100 000 \$ taxes incluses.
1186818085

20.02 Accorder un contrat à Néoelect Inc. pour les travaux de déplacement de points d'alimentation d'éclairage sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 159 073,32 \$, taxes incluses
1187151046

20.03 Autoriser une dépense approximative de 687 960,00\$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018 - 2019. Accorder un contrat à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, suite à l'appel d'offres public. 18-17188.
1183837004

ENTENTE

20.04 Approuver les ententes entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires Marguerite Bourgeois et Lester B Pearson, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.
1187551018

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 20.05** Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu le 10 novembre 2018.
1187549001
- 20.06** Accorder une contribution financière de 300 \$ à La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation de programme souvenir du concert-bénéfice qui aura lieu le 8 décembre 2018.
1187551016
- 20.07** Accorder un soutien financier à 6 organismes dans le cadre d'une bonification des sommes déjà octroyées suite à la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)
1184629002
- 20.08** Féliciter Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour son 30^e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire qui a eu lieu le 27 octobre 2018 et une contribution financière de 200 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.
1186818087
- 20.09** Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.
1184629005
- 20.10** Accorder une contribution financière de 105 \$ à la Société historique Cavelier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.
1185986010

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT

- 30.01** Autoriser le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son banquet qui aura lieu le 22 janvier 2019 au centre sportif Dollard-St-Laurent.
1187551017
- 30.02** Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2019.
1187551019
- 30.03** Autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, des boîtes de collecte de denrées non périssables dans l'arrondissement et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2018 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.
1187551020

NOMINATION

- 30.04** Nommer monsieur David Nadeau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2018.
1182363097

REDDITION DE COMPTES

- 30.05** Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 17 septembre au 23 octobre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2018.
1183035012

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

- 40.01** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019.
1183035013
- 40.02** Déposer le projet de règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice 2019 en conformité avec l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.
- 40.03** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement établissant les tarifs et abrogeant le Règlement LAS-0007
1187405002
- 40.04** Déposer le projet de règlement établissant les tarifs et abrogeant le Règlement LAS-0007 en conformité avec l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.05** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de rehausser les fondations de la maison, de remplacer et agrandir la galerie avant ainsi que d'agrandir, d'enlever et d'ajouter des fenêtres à une habitation unifamiliale située au 239, 2e Avenue
1182363091
- 40.06** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement arrière, sur un étage seulement, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale
1182363092
- 40.07** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de deux (2) entrées d'un bâtiment commercial situé aux 7071 et 7077, boul. Newman, dont une (1) serait commune et l'autre privative
1182363093
- 40.08** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une enseigne et la rénovation de la façade principale d'un bâtiment commercial situé au 1325, boul. Shevchenko
1182363094

NETTOYAGE DE TERRAIN

- 40.09** Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles
1182363089

CIRCULATION / STATIONNEMENT

- 40.10** Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la 9e Avenue.
1187151041
- 40.11** Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Pigeon.
1187151042
- 40.12** Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Lussier
1187151043
- 40.13** Autoriser l'agrandissement du débarcadère pour autobus scolaires de l'école Children's World Academy sur la rue Dufresne dans l'arrondissement de LaSalle.
1187151045
- 40.14** Autoriser l'installation de deux zones de stationnement interdit en tout temps devant les deux entrées charretières sur la rue de Saguenay du bâtiment situé au 1460 avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle.
1187151044

DOMAINE PUBLIC

- 40.15** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2018
1182363095

50 – Ressources humaines

- 50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines.
1186456010

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1182363090

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2018

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2018.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 07:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363090**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2018

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2018.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-22

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1180577005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du pacte d'amitié intervenu avec la ville de Taishan et signé le 19 octobre 2018.

D'accepter le dépôt du pacte d'amitié intervenu avec la ville de Taishan et signé le 19 octobre 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 08:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180577005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du pacte d'amitié intervenu avec la ville de Taishan et signé le 19 octobre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un échange de correspondance officielle entre les maires Manon Barbe et Xie Shao Mou, il a été convenu d'approfondir les liens entre les citoyens des deux localités, en signant une entente jetant les bases d'un pacte d'amitié entre les deux administrations municipales. La mairesse Manon Barbe a été invitée à venir signer cette entente à l'occasion de la visite d'une délégation de citoyens de LaSalle et de Montréal, en octobre 2018. Les bénéfices culturels, humains, sociaux et économiques des jumelages et des pactes d'amitiés entre municipalités du monde sont reconnus depuis longtemps comme des signes de leur vitalité.

La Chine est le 2e pays d'origine des LaSallois nés à l'étranger ou dont l'un des parents est né à l'étranger. Au recensement de 2016, il y avait plus de 3 250 LaSallois d'origine chinoise, soit 4,2 % de la population en général et, 1 % de la population immigrante, et les langues chinoises viennent au 4e rang des langues parlées à la maison, après le français, l'anglais et l'italien. Une portion importante de la communauté chinoise de LaSalle est originaire de la ville de Taishan et de sa région (75 % de tous les Chinois expatriés jusqu'au milieu du XXe siècle provenaient de la région de Taishan).

L'établissement d'un pacte d'amitié avec la ville de Taishan permettra de reconnaître que les citoyens d'origine chinoise sont en voie de faire de LaSalle l'une de leurs communautés les plus importantes et dynamiques de la région de Montréal, après Brossard. Le 22 septembre 2018 avait lieu le lancement de l'association Jiangmen Xinhui et la Chambre de commerce du Québec, afin de renforcer les liens économiques entre Montréal et Jiangmen, grande ville près de Taishan, dont elle est la préfecture, événement auquel la mairesse Manon Barbe était invitée à titre de mairesse de l'une des principales communautés chinoises de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0448 adoptée le 4 octobre 2018 : D'autoriser une délégation de deux élus et deux fonctionnaires à se rendre en Chine, du 16 au 23 octobre 2018, afin d'établir un pacte d'amitié avec la ville de Taishan et favoriser des échanges sur le plan culturel.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-10-30



Dossier # : 1188157001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le plan d'action 2018-2020 sur la diversité culturelle à LaSalle.

D'adopter le plan d'action 2018-2020 sur la diversité culturelle à LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-26 14:46

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1188157001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le plan d'action 2018-2020 sur la diversité culturelle à LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Ayant à cœur l'acceptation de toutes formes de diversité et l'intégration des populations immigrantes, l'arrondissement de LaSalle a adopté en septembre 2016 son tout premier plan d'action portant sur la diversité culturelle. Ce plan s'adressant aux jeunes des communautés ethnoculturelles, aux minorités visibles et aux familles regroupe les orientations et les pistes d'action qui seront entreprises par l'arrondissement au cours des prochaines années.

L'arrondissement de LaSalle a entrepris une démarche de bilan de son plan d'action 2016-2017 et de mise à jour du plan d'action pour 2018-2020. Des consultations individuelles ont été menées auprès d'une dizaine de partenaires du milieu afin de tenir compte des enjeux actuels du milieu LaSallois, en ce qui concerne les relations interculturelles et l'intégration des immigrants. Le plan d'action 2018-2020 reprend les orientations définies en 2016, avec des ajustements apportés à certaines actions et de nouvelles pistes d'actions proposées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 20 0518 (1166818085) adoptée le 2 octobre 2017 : Adopter le plan d'action 2016-2017 sur la diversité culturelle à LaSalle.

DESCRIPTION

Le plan d'action sur la diversité culturelle 2018-2020 de l'arrondissement de LaSalle est coordonné par la direction la Culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLD S), avec la collaboration des autres directions telles que la direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs et la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Ce plan d'action poursuit les orientations qui avaient été définies en 2016-2017, avec des ajustements et bonifications apportés suite à une démarche de bilan et de consultation réalisée auprès des collaborateurs internes de l'arrondissement et de partenaires externes. Le plan d'action 2018-2020 s'articule autour de 6 orientations et 31 pistes d'actions.

JUSTIFICATION

Le plan d'action sur la diversité culturelle à LaSalle se veut une réponse à la demande exprimée par l'administration municipale de faire de la diversité culturelle un des enjeux prioritaires de son plan d'affaires pour les prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de ce plan d'action est estimé à 150 600\$ par année, pour les années 2018, 2019 et 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois adopté par le conseil d'arrondissement, le plan d'action sera présenté aux organismes communautaires et aux leaders des principales communautés ethnoculturelles. Le plan d'action ainsi que les outils de communication qui seront développés et mis à jour seront diffusés à la population grâce à différents moyens de communication tels que le site web de l'arrondissement, Facebook, affiches, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour l'année 2018, la plupart des actions prévues ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation. Un exercice de bilan et ajustement sera réalisé à chaque année afin de suivre notre cheminement vers l'atteinte des objectifs du plan d'action.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 29 octobre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-10-24



Dossier # : 1180577001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le document Planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le document Planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 16:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1180577001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le document Planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

La planification stratégique 2018-2024 de LaSalle a été élaborée par les élus, en collaboration étroite avec l'équipe de direction de l'arrondissement. Elle détaille les grandes orientations stratégiques de LaSalle, mais également la vision de son développement, les valeurs qui doivent guider ses élus et son administration, les principales aspirations de notre collectivité et les projets porteurs que l'arrondissement a l'ambition de livrer d'ici 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Document de planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

L'élaboration d'une planification stratégique permet d'établir les grandes orientations et les projets vers lesquels les ressources financières et humaines de l'arrondissement doivent aller en priorité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La planification stratégique 2018-2024 fera l'objet d'une diffusion auprès des autres unités de la Ville de Montréal, ainsi que d'une campagne de communication auprès des citoyens (bulletin municipal Accent le Journal, site Internet, page Facebook, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-10-31



Dossier # : 1186818085

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Maintenance Eurêka Ltée pour les services de gardiennage à la bibliothèque L'Octogone pour un maximum de 3 600 heures pour la période 2019-2020 jusqu'à concurrence de 100 000 \$ taxes incluses.

D'accorder un contrat de gré à gré à Maintenance Eurêka Ltée pour le gardiennage à la bibliothèque pour un maximum de 3 600 heures pour la période 2019-2020 jusqu'à concurrence de 100 000 \$ taxes incluses selon le devis GRÉBIBLIO2019-1.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-25 11:06

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818085

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Maintenance Eurêka Ltée pour les services de gardiennage à la bibliothèque L'Octogone pour un maximum de 3 600 heures pour la période 2019-2020 jusqu'à concurrence de 100 000 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La bibliothèque L'Octogone requiert les services de gardiennage depuis 2007 pour éliminer les comportements inadéquats et les actes de vandalisme. L'agent doit assurer la sécurité des usagers et du personnel, la surveillance de l'édifice, des collections et de tous les biens et équipements de la bibliothèque. Il doit faire respecter les règlements de la bibliothèque afin de maintenir un climat harmonieux et un endroit accueillant pour tous.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA17 20 0503 (1176818087) adoptée le 5 septembre 2017 : De se prévaloir de l'option de prolongation pour une deuxième et dernière année, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018 pour le contrat intervenu avec Maintenance Eurêka Ltée pour la fourniture de service de gardiennage à la bibliothèque L'Octogone conformément à l'appel d'offres public no 13-13128 pour un montant approximatif de 58 550 \$ toutes taxes incluses.

Résolution no CA16 20 0520 (1166818083) adoptée le 6 septembre 2016 : De se prévaloir de l'option de prolongation d'une (1) année pour l'entente intervenue avec Maintenance Eurêka Ltée pour la fourniture de service de gardiennage à la bibliothèque L'Octogone du 7 janvier au 30 décembre 2017, conformément à l'appel d'offres public no 13-13128.

Résolution no CA13 20 0540 (1133413085) adoptée le 30 septembre 2013 : D'accorder un contrat de 3 ans à Maintenance Eurêka Ltée au montant approximatif de 161 176,55 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour le service de gardiennage à la bibliothèque, conformément à l'appel d'offres no 13-13128, pour la période du 6 janvier 2014 au 30 décembre 2016 avec deux options de renouvellement annuel.

DESCRIPTION

Depuis 5 ans, la compagnie Maintenance Eurêka assure le gardiennage à la bibliothèque. La dernière option de contrat (octroyée suite à la résolution CA 17 20 0503) se termine le 31 décembre 2018. Cette compagnie accepte de poursuivre aux mêmes conditions que le contrat précédent, tout en sachant que pour certaines périodes, ses services ne seront pas requis.

JUSTIFICATION

En raison de la relocalisation de la bibliothèque durant les travaux de rénovation et d'agrandissement, l'horaire d'ouverture de la bibliothèque connaîtra des périodes de fermeture temporaire pour 2 déménagements d'ici 2021. Actuellement, le calendrier des fermetures et leur durée ne peut être établi avec précision. Ainsi, le processus d'appel d'offres échelonné sur plusieurs années est moins approprié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Seule une majoration respectant le décret des agents de sécurité sera ajoutée au taux horaire actuel de 22,48 \$ pour les heures et la période concernée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 19 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-12

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1187151046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néoelect Inc. pour les travaux de déplacement de points d'alimentation d'éclairage sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 159 073,32 \$, taxes incluses (contrat: 144 612,11 \$ + contingences: 14 461.21 \$). Appel d'offres public 566188 Contrat D.A.18-1779 (3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 159 073,32 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de déplacement de points d'alimentation d'éclairage sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Néoelect Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 144 612,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 566188.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 08:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néolect Inc. pour les travaux de déplacement de points d'alimentation d'éclairage sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 159 073,32 \$, taxes incluses (contrat: 144 612,11 \$ + contingences: 14 461.21 \$). Appel d'offres public 566188 Contrat D.A.18-1779 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire offrir aux citoyens des rues sécuritaires. À cet effet, il veut effectuer des travaux de déplacement de points d'alimentation d'éclairage sur diverses rues afin de les rendre plus facilement accessibles. Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie .

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres publics pour les travaux de déplacement de points d'alimentation d'éclairage sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 14 septembre 2018. Un délai de 24 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 octobre 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 20 0264 - 5 mai 2014 D'autoriser une dépense totale de 123 754,43 \$ taxes incluses pour le déplacement de points d'alimentation d'éclairage sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant D'octroyer à Électricité Grimard Inc., le contrat P.A.14-1545 à cette fin (soumission 326710), au prix de sa soumission, soit au prix total de 123 754,43 \$ conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux consistent au démantèlement et à la relocalisation des panneaux des points d'alimentation et/ou à installer de nouveaux panneaux sur des poteaux voisins.

Dans le cadre des travaux de déplacement de points d'alimentation d'éclairage sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 14 461.21 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes travaillant dans le domaine électrique ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et trois (3) ont déposé une soumission, soit 60% des preneurs du cahier des charges. Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION			(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires			Total
1	Néolect Inc		144 612,11 \$
2	Ondel Inc		171 706,86 \$
3	Mofax Électrique Ltée		176 843,05 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			151 893,47 \$
Coût moyen des soumissions conformes			164 387,34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,67
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			32 230,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			22,29
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-7 281,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(4,79)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			27 094,76 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			18,74

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 4,79 % inférieur au montant de l'estimation de la firme externe.

L'autorisation de l'Autorité des marchés (AMF) n'est pas nécessaire pour l'obtention de ce contrat, étant donné que la nature des travaux ne concerne pas la voirie, et même si le montant des travaux est supérieur à 100 000 \$.

Le plus bas soumissionnaire conforme n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement de Gestion Contractuelle, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Néolect Inc le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 144 612,11 \$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée à 100 % par le PTI de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lorsque les anciens points d'alimentation seront débranchés, l'entrepreneur devra faire des demandes à Hydro-Québec pour le raccordement des nouveaux panneaux. Cette situation peut engendrer des coupures de l'éclairage de rues raccordées à ses points d'alimentation. L'intervention d'Hydro-Québec devra être rapide.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les résidents touchés par le déplacement des points d'alimentation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Novembre 2018
Début des travaux : 15 avril 2019
Fin des travaux : 15 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-29

Farid CHABOUNI
Chef de Division

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1183837004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 687 960,00\$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018 - 2019, au taux unitaire de 114,66 \$, taxes incluses, par tonne métrique. Accorder un contrat à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, selon l'entente d'achat 1302413 négociée par la Direction de l'approvisionnement (appel d'offres 18-17188).

D'autoriser une dépense approximative de 687 960,00\$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018 - 2019, au taux unitaire de 114,66 \$, taxes incluses, par tonne métrique. Accorder un contrat à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, selon l'entente d'achat 1302413 négociée par la Direction de l'approvisionnement (appel d'offres 18-17188).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-11-01 16:29

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183837004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 687 960,00\$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018 - 2019, au taux unitaire de 114,66 \$, taxes incluses, par tonne métrique. Accorder un contrat à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, selon l'entente d'achat 1302413 négociée par la Direction de l'approvisionnement (appel d'offres 18-17188).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'approvisionnement a effectué un appel d'offres (18-17188) et négocié une entente pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées en octobre 2018 pour la période hivernale 2018-2019. Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées et trottoirs de l'Arrondissement afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CM 17 20 0551 adopté le 2 octobre 2017: Autoriser une dépense approximative de 487 575,00\$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2017 - 2018, au taux unitaire de 88,65 \$, taxes incluses, par tonne métrique. Accorder un contrat à Compass Minerals, selon l'entente d'achat 1223329 négociée par la Direction de l'approvisionnement (appel d'offres 17-15993).

Résolution no CM 17 0909 adopté le 21 août 2017: Conclure des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois avec Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 17-15993 (3 soum.)

Résolution no CA 17 20 0067 adopté le 6 février 2017 : D'autoriser une dépense additionnelle approximative de 82 207,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2016 - 2017, au taux unitaire de 74,73 \$, taxes incluses, par tonne métrique

Résolution no CA 16 20 0626 adopté le 7 novembre 2016 : D'autoriser une dépense maximale de 388 616 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2016 - 2017, au taux unitaire de 74,73 \$, taxes incluses, par tonne métrique.

Résolution no CG 16 0496 adopté le 25 août 2016 : Conclure des ententes-cadres, pour une période approximative de 8 mois, avec Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 931 149,89 \$) pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soum.)

Résolution no CA 15 20 0629 adopter le 22 octobre 2015 : D'autoriser une dépense maximale de 425 450 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015 - 2016, au taux unitaire de 85,09 \$, taxes incluses, par tonne métrique. D'accorder un contrat à Compass Minerals à cet effet, selon l'entente d'achat 1069247 négociée par la Direction de l'approvisionnement.

DESCRIPTION

Octroi d'un contrat pour la fourniture et le transport d'environ 5 500 tonnes métriques de sel de déglacage des chaussées durant l'hiver 2018- 2019 selon l'entente d'achat négociée par la Direction de l'approvisionnement. Le montant est approximatif et pourrait varier selon les besoins réels et le volume peut être bonifié jusqu'à 6000 tonnes si les conditions météorologiques le dictent.

JUSTIFICATION

Le sel de déglacage des chaussées est nécessaire à l'entretien des rues et des trottoirs afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera répartie telle que ci-dessous, soit 20 % pour l'année 2018 et 80 % pour l'année 2019. Mais cette proportion peut varier les conditions climatiques et l'utilisation qui en découle.

Le coût total de ce dossier sera financé par le budget de fonctionnement 2018 pour la portion 2018.

Crédits (montant net) 2018 Contrat 2018

125 639,84\$ 137 592,00\$

Imputation :

2412.0010000.301720.03123.56505.015012.0000.000000.000000.000000.000000

Conditionnel à l'adoption du budget 2019

La portion plus les taxes applicables pour l'année 2019 sera retenue par une demande d'achat effectuée en janvier 2019.

Crédits (montant) 2019 Contrat 2019

502 559,34\$ 550 368,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une pénurie de sel de déglacage des chaussées mettrait en danger la sécurité des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-10-30



Dossier # : 1187551018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver les ententes entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

D'approuver les ententes entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-11-01 16:29

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187551018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver les ententes entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys et Lester-B.-Pearson, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

CONTENU

CONTEXTE

La question des écoles et de leur rôle dans la qualité de vie des citoyens est un enjeu crucial pour attirer et retenir les familles à Montréal. Par leur offre de services, équipements, installations et infrastructures, les commissions scolaires et la Ville de Montréal interviennent auprès des mêmes citoyens et poursuivent par conséquent certains objectifs communs. C'est pourquoi la question a été identifiée comme prioritaire dans l'Entente Réflexe Montréal signée par la Ville et le Gouvernement du Québec en décembre 2016. Depuis de nombreuses années, plusieurs défis ont été identifiés dans les relations entre la Ville et les commissions scolaires. Afin de répondre à certains de ces enjeux, la Ville oeuvre au sein de comités avec les commissions scolaires et le Gouvernement du Québec. Ces travaux s'appuient sur plusieurs grands principes comme :

- maximiser l'utilisation des installations au bénéfice des citoyens;
- favoriser l'accessibilité des installations de proximité aux citoyens. Ceux-ci bénéficient de l'accessibilité aux installations de culture, de loisirs et sports, qu'elles soient municipales ou scolaires;
- poursuivre des objectifs communs, tels que : favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les jeunes et les familles, la réussite et la persévérance scolaire et l'égalité des chances;
- assurer un lien de collaboration positif entre les institutions sur le territoire (écoles, arrondissements, organismes);
- reconnaître la contribution des différents acteurs à la réussite scolaire et le bien-être des Montréalaises et Montréalais;
- favoriser une plus grande ouverture des écoles sur la communauté.

Dans cette perspective, l'Entente «Réflexe Montréal» signée en décembre 2016 entre la Ville et le Gouvernement du Québec prévoyait (article 1.2.5) la mise sur pied d'un groupe de travail réunissant la Ville et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) afin d'examiner les moyens de favoriser une utilisation partagée des infrastructures et des

équipements scolaires et municipaux. Le groupe de travail dispose d'un délais de deux ans pour identifier les pistes de solution et définir les termes d'une entente.

Un groupe de travail sur l'utilisation partagée des installations et des équipements scolaires et municipaux, composé des représentants du MÉLS, du Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) et de la Ville de Montréal, a donc été mis en place en décembre 2017. Il a procédé à la confection d'un projet d'entente soumis ici aux instances municipales. Se sont ajoutés à ce comité des représentants des cinq commissions scolaires présentes sur le territoire de Montréal, du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et des représentants des arrondissements. Le Bureau des relations gouvernementales et municipales assure la coordination du dossier pour la Ville.

La Ville et le MÉLS ont d'abord procédé à l'identification des enjeux à aborder au sein du comité. De part et d'autres, les enjeux suivants ont été identifiés : le dédoublement des coûts en infrastructures et en ressources humaines pour la planification, le manque de coordination pour l'atteinte d'objectifs communs, les difficultés relatives aux modalités d'utilisation des installations ainsi que la gestion des ententes. Les commissions scolaires, le MÉLS et la Ville se sont donc entendus pour qu'une nouvelle entente favorise des écoles qui soient ouvertes sur la communauté et qui permettent aux citoyens de bénéficier le plus possible des infrastructures scolaires. Réciproquement, l'entente proposée favorise une utilisation accrue, pour les élèves des commissions scolaires, des équipements et installations de sports et loisirs de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, il importe de souligner que, selon le partage des compétences prévu dans la charte de la Ville de Montréal relativement aux installations et équipements de sports, loisirs et culture, une entente portant sur des équipements et installations relevant des arrondissements doit être approuvée par chacun des arrondissements concernés, tandis qu'une entente pour des équipements et installations relevant de la Ville doit être approuvée par les instances de la Ville.

Soulignons également que certaines ententes-cadres ou particulières de partage d'équipements et d'installations sont actuellement en vigueur dans les arrondissements et que celles-ci viendront à échéance à des moments différents dans les prochains mois ou prochaines années. Au termes de ces ententes (ou si une des parties impliquées dénonce ou si les parties conviennent de les remplacer ou encore, de reconduire des ententes particulières qui doivent être maintenues), les arrondissements et les commissions scolaires pourront approuver de nouvelles ententes sur la base des ententes proposées ici. L'article 15 des ententes proposées prévoit un mécanisme à cet effet.

Le conseil municipal a approuvé l'entente proposée entre la Ville, le MÉLS, le SRM et les cinq commissions scolaires de Montréal lors de la séance du 22 octobre 2018 et celle-ci doit être mise en oeuvre pour les installations et équipements visés relevant des compétences de la Ville centre. Par la présente, l'arrondissement LaSalle souhaite approuver les ententes respectives avec les commissions scolaire Lester-B.-Pearson et Marguerite-Bourgeoys.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les ententes visent à régir le partage des installations et des équipements municipaux et scolaires au bénéfice des citoyennes et des citoyens de LaSalle et à harmoniser les conditions actuellement très diversifiées des ententes de ce type en vigueur entre l'arrondissement les commissions scolaires.

L'un des éléments les plus notables du projet d'entente est le principe de l'élimination de la

tarification entre les commissions scolaires, et l'arrondissement.

Si les projets d'entente concerne les installations et équipements déjà construits, les mêmes principes s'appliqueront pour les installations et équipements qui seront construits dans l'avenir. D'ailleurs, il est convenu dans les «attendus» du préambule de l'entente que c'est sur la base d'une même compréhension des besoins constants et évolutifs de la population de leur territoire commun que la Ville et les commissions scolaires partagent une volonté de coordonner a planification de leurs installations et équipements afin de contribuer ensemble au développement des quartiers et des milieux de vie.

L'objectif général de l'entente est de prévoir des modalités administratives simplifiées, limitant la facturation et s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et équipements scolaires et municipaux.

Les projets d'entente précisent les obligations et modalités de respect des obligations de l'arrondissement et des commissions scolaires. Notamment, les commissions scolaires mettront prioritairement leurs installations et équipements à la disposition de la Ville, aux fins des activités de la Ville, quand elles ne sont pas utilisées dans le cadre des programmes d'activités des commissions scolaires ou quand elles ne sont pas déjà occupées par un tiers en vertu d'une entente. Réciproquement, la Ville met prioritairement ses installations et équipements à la disposition des commissions scolaires de son territoire, sur les heures de classe, pour leurs activités quand elles ne sont pas déjà occupées par un tiers en vertu d'une entente.

Les projets d'entente établit de manière générale et non exclusive une liste des installations et équipements municipaux et scolaires qui seront exemptes de facturation (article 10). Les installations pouvant faire l'objet de facturation se limitant à des situations exceptionnelles ou à des locaux à vocation particulière. De telles situations exceptionnelles devraient faire l'objet d'ententes particulières entre les parties. Le texte de l'entente prévoit déjà l'exclusion d'une des installations de sports et loisirs de l'arrondissement, soit le Complexe aquatique Michel-Leduc (*Aquadôme*), et les piscines extérieures qui sont opérés par un OBNL en vertu d'une entente spécifique.

Des mécanismes de suivi et de reddition de compte, notamment un comité de mise en oeuvre, sont prévus dans l'entente dont la durée sera de dix ans, renouvelable, à partir de la signature.

JUSTIFICATION

Les ententes visent à accroître l'accessibilité de la population de LaSalle aux équipements et installations administrés par les commissions scolaires, la Ville et les arrondissements. De plus, elle permettra à la Ville, aux arrondissements et aux commissions scolaires d'harmoniser et de simplifier les mécanismes de partage des équipements collectifs municipaux et scolaires, de réduire les coûts d'administration et de ressources humaines et d'éliminer, règle générale, la tarification que s'appliquent mutuellement les commissions scolaires et la Ville et les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente n'implique en elle-même aucun déboursé.

Toutefois, le gabarit de convention d'utilisation joint en annexe de l'entente, lequel servira de modèle pour les conventions d'utilisations (aspects plus opérationnels) à être convenues entre la Ville, les arrondissements et les commissions scolaires, comporte une proposition générique de compensation pour usure prématurée des installations et équipements par l'une ou l'autre des Parties. À la section 2 du gabarit de convention d'utilisation, il est préconisé que cette formule de compensation s'établisse au pourcentage d'utilisation des

installations et équipements sur une base annuelle.

En ce qui concerne la Ville centre, c'est essentiellement les commissions scolaires qui utiliseront les installations sportives régies par le Service de la diversité sociale et des sports et non l'inverse. Ce qui signifie que la Ville pourra éventuellement réclamer des compensations financières pour l'usure prématurée de ses installations. En ce qui a trait aux arrondissements, les compensations financières pour usure prématurée se feraient tant par les arrondissements que par les commissions scolaires.

Il reviendra au comité de mise en oeuvre des ententes entre la Ville, les arrondissements et les commissions scolaires de proposer des mécanismes plus précis de compensation mutuelle pour usure prématurée des installations et équipements. Un suivi sur l'établissement d'une formule de compensation plus précise et homogène pour toutes les ententes signées pourra être fait auprès des instances de la Ville douze mois après la signature de la présente entente. Ce mécanisme de compensation mutuelle devra être établi sur la base de données probantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces ententes, favorisent une meilleure qualité de vie dans les quartiers montréalais par son objectif fondamental qui est d'accroître l'accessibilité des citoyennes, des citoyens et des élèves aux équipements collectifs municipaux et scolaires, favorisant ainsi de saines habitudes de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec l'abolition de la tarification entre les parties prévue au projet d'entente, les frais évités par les arrondissements et la Ville se chiffrent à un minimum de 1,4 M\$, (moyenne annuelle du bilan des revenus et dépenses des arrondissements de la Ville pour les années 2015, 2016 et 2017). Dans la mesure où les commissions scolaires pouvaient augmenter leur tarification dans les prochaines années, il faut considérer que ces économies de 1,4 M\$ constituent un minimum. En 2017, ce chiffre s'élevait à 1,7 M\$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Un communiqué du MÉLS, rédigé conjointement avec la Ville et comprenant une citation de la Mairesse, Mme Valérie Plante, a été diffusé le 21 août 2018. Le communiqué dévoile la conclusion d'une «entente de principe» qui favorisera le partage d'infrastructures scolaires et municipales entre la Ville de Montréal, ses arrondissements et les cinq commissions scolaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-10-31



Dossier # : 1187549001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu le 10 novembre 2018.

D'accorder une contribution financière de 250 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu le 10 novembre 2018 ;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-25 14:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1187549001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu le 10 novembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la participation de l'arrondissement au bottin qui est remis à tous les membres de l'organisme. Organisation sociale caraïbe de Montréal est un organisme de services qui soutient principalement les citoyens originaires des Caraïbes. Il regroupe plus de 50 participants aux différentes activités, événements et vie sociale de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0619 (1176818107) adoptée le 23 novembre 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire et une contribution de 300 \$ pour la réalisation de son bottin annuel. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA16 20 0632 (1166818096) adoptée le 7 novembre 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du bottin de l'organisme.

Résolution CA15 20 0651 (1156818101) adoptée le 2 novembre 2015 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Montreal Carribean Social Organization pour la réalisation du bottin anniversaire de l'organisme. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du bottin de l'organisme. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

L'Organisation sociale caraïbe de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La page couverture intérieure est réservée pour le message du conseil d'arrondissement. Celui-ci devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. L'Organisation sociale caraïbe de Montréal respectera les consignes du protocole de visibilité de l'arrondissement de LaSalle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-18

Nemrod MEMETTE
Agent de liaison

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1187551016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation du programme souvenir du concert-bénéfice qui aura lieu le 8 décembre 2018.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation du programme souvenir du concert-bénéfice qui aura lieu le 8 décembre 2018.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 13:13

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187551016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation du programme souvenir du concert-bénéfice qui aura lieu le 8 décembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire pour la participation de l'arrondissement de LaSalle au programme souvenir du concert-bénéfice de Noël qui aura lieu à 19 h 30, le 8 décembre prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0561 (1176818099) adoptée le 2 octobre 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation de programme souvenir du concert-bénéfice qui aura lieu le 2 décembre 2017.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation du programme souvenir du concert-bénéfice qui aura lieu le 8 décembre 2018.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause grand-père prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le logo de l'arrondissement de LaSalle sera apposé sur l'affiche promouvant l'événement, et une page complète du livret sera réservée pour le message du conseil d'arrondissement. Celui-ci devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD

Directrice



Dossier # : 1184629002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier à 6 organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'une bonification des sommes déjà octroyées suite à la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

D'accorder un soutien financier à 6 organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'une bonification des sommes déjà octroyées suite à la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

Organismes	Projet et période	Montant
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.)	Passerelle-Intégration	5 520,86 \$
Centre du Vieux-Moulin	Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés	6 369,27 \$
Destination Travail	Clinique mobile	3 963,72 \$
Destination Travail	École de milieu LaSalle	2 527,89 \$
Maison des jeunes de LaSalle	Bien vivre dans mon milieu	9 568,05 \$
Nutri-Centre	Balade alimentaire+ de LaSalle	9 393,22 \$
La Radio communautaire de LaSalle	Les ondes d'aide à exclusion	3 971,48 \$

D'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 16:51

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184629002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier à 6 organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'une bonification des sommes déjà octroyées suite à la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.

Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M \$ sur deux années, soit 9 M \$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M \$ par année. La première en 2015 pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M \$ en attendant le dépôt du 3^e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017.

Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M \$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9M\$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 6 mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018, pour une somme de 4,5 M \$.

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 200 142 adopté le 3 avril 2018 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 194 780,50 \$ à sept (7) organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Résolution CG17 0195 adoptée le 18 mai 2017 : Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

Résolution CG16 0194 adoptée le 24 mars 2016 : Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Résolution CA17 20 0186 adoptée le 3 avril 2017 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 968 \$ à huit organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Résolution CA16 20 0135 adoptée le 7 mars 2016 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 233 123,00 \$ aux organismes ci-dessous désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'Entente administrative sur

la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MESS et la Ville (2016 - 2017).

DESCRIPTION

Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.)

Projet « Passerelle-Intégration »

Passerelle-intégration s'adresse aux participants ayant atteint un niveau de compétences langagières leur permettant d'interagir convenablement dans un contexte formel de travail. La démarche d'intégration linguistique est bonifiée avec un cheminement collectif aidant les participants à mieux définir leur stratégie personnelle d'intégration. Des ateliers ainsi que des séances d'information, visites guidées, découverte du milieu sont mis à contribution des participants qui devront trouver des places pour compléter un bénévolat actif leur permettant d'obtenir une première expérience québécoise dans le monde du travail.

Montant bonifié : 5 520,86 \$

Centre du Vieux-Moulin

Projet « *Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés* »

Le projet vise à aider les personnes âgées vivant de l'exclusion sociale à mieux s'insérer dans leur milieu de vie, de les soutenir dans leur démarche d'intégration et de leur donner accès à de la nourriture par un transport avec le Moulin Bus. L'isolement des aînés est bien présent dans notre société et un trop grand nombre d'entre eux souffrent en silence, ne connaissent pas les ressources et/ou n'osent pas demander d'aide. Par l'entremise du service, l'organisme permet à des aînés isolés d'avoir accès à un meilleur cadre de vie sociale, communautaire et d'entraide. Ils peuvent compter sur des ressources communautaires et un meilleur milieu de vie.

Montant bonifié : 6 369,27 \$

Destination Travail

Projet « Clinique mobile »

La Clinique mobile est un projet misant sur le travail de milieu afin de rejoindre une clientèle défavorisée, souvent isolée. Deux intervenants à bord d'un véhicule ambulancier repeint et réaménagé circuleront dans l'arrondissement et se rencontreront dans des lieux hautement fréquentés par la clientèle tels que les parcs, stationnements d'épicerie, organismes tels que la Maison des Jeunes de LaSalle et effectueront des tournées de porte-à-porte d'immeubles à logements de quartiers défavorisés. Ils discuteront avec les gens afin de leur offrir référence et information sur les ressources du milieu. Les intervenants seront aussi présents avec le véhicule lors d'événements spéciaux tels que fêtes de quartier. L'intérieur du véhicule servira aussi de living lab en permettant aux gens d'utiliser les technologies telles qu'ordinateur et imprimante 3D pour leur recherche d'emploi et pour encourager la création de projets et initiatives communautaires visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Montant bonifié : 3 963,72 \$

Destination Travail

Projet « École de milieu LaSalle »

L'école du Milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des

problématiques de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du Milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire par un enseignement personnalisé, du mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage.

En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme intégration sociale. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à s'impliquer dans le fonctionnement de l'École du Milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif.

Montant bonifié : 2 527,89 \$

Maison des jeunes de LaSalle

Projet « *Bien vivre dans mon milieu* »

Ce projet s'inscrit tout autant dans le cadre de la lutte à la pauvreté que dans celui de la lutte à l'exclusion sociale. Il reprend et développe les éléments les plus efficaces de ce qui a été fait dans les années précédentes. Le projet se présente en trois volets: EXPLORATION SOCIALE où les jeunes continueront de s'initier à leur milieu, à leur ville, à ses organismes et à ses ressources et où ils auront la chance de rencontrer des travailleurs de différents domaines; EXPLORATION CULTURELLE où les jeunes auront la chance d'assister à différentes performances artistiques gratuites, de visiter des musées et quelques-uns des hauts lieux de la culture montréalaise et à prendre part eux-mêmes à la création; et IMPLICATION où ils pourront acquérir des connaissances et habiletés utiles pour leur cheminement futur tout en prenant part activement à la vie communautaire montréalaise. Le projet dans son ensemble permettra le développement du leadership, de la confiance et de l'estime de soi, et favorisera également l'acquisition de connaissances utiles à utiliser les ressources du milieu de façon positive.

Montant bonifié : 9 568,05 \$

Nutri-Centre

Projet « Balade alimentaire+ de LaSalle »

Le projet répond aux besoins et objectifs de la RUI. La Balade alimentaire+ veut agir plus spécifiquement sur l'offre d'aliments sains et abordables pour les citoyens de LaSalle. Ajouter certains produits de base pour la cuisine. Offrir une alimentation saine et nutritive dans l'optique de développer de bonnes habitudes alimentaires, en sensibilisant les citoyens laSallois à l'achat de produits locaux et frais, particulièrement dans les quartiers mal desservis en offre alimentaire. Le projet se déploie en quatre axes, soit la production, transformation, distribution et éducation. La mise en place du projet se déploie sur trois ans.

Pour ce projet, nous travaillons en partenariat avec la TDS et la RUI, le NCL s'occupe plus particulièrement du volet production maraichère et transformation et travaillons en partenariat à la mobilisation. Nous ferons trois marchés semaines de juillet à la mi-décembre. Nous poursuivrons ensuite jusqu'à la fin mars 2018. Nous ferons des activités de jardinage, cuisine, préparation des plats, collations, distribution. Nous solliciterons des bénévoles ou des personnes ayant besoin d'aide alimentaire à échanger des heures de services en «Dollars-Balade alimentaire». Ainsi, ils pourront choisir ce qu'ils aiment, et ce

en préservant leur dignité et en brisant l'isolement.

Montant bonifié : 9 393,22 \$

La Radio communautaire de LaSalle

Projet « Les ondes d'aide à exclusion »

Le projet consiste à diffuser sur les ondes des capsules d'informations quotidiennes essentielles qui viennent des services sociaux et des organismes LaSallois qui œuvrent auprès des minorités vivant l'exclusion et à tous ceux qui sont isolés du à une barrière de langue et de culture. Par la nomination d'un agent coordonnateur social qui aura comme mandat de monter et d'animer des capsules d'informations à partir d'information venant de partenaires. Ces capsules d'informations quotidiennes diffusées 5 jours par semaine aux heures entre 15 et 18 heures en français et dans les 4 autres langues visent directement les minorités d'exclusions. Le but recherché des organismes sociaux afin de rejoindre encore plus les communautés dans leurs quotidiens et leurs langues est donc réalisable avec la diffusion d'information quotidienne. Les capsules et leurs contenus seront publiés sur le site web de CKVL avec les références.

La commercialisation des capsules se fera par des affiches qui seront distribuées dans les centres commerciaux, les places publiques, les CSSS et CLSC, les restaurants et les centres communautaires. De plus, le périmètre de diffusion des ondes de la Radio CKVL est beaucoup plus large que le territoire de LaSalle lui-même. La radio devient un outil complémentaire de diffusion d'information plus large et la chance que plus de personnes soient à l'écoute.

L'animateur et agent de liaison communauté exclusion sociale aura comme mandat de faire du terrain et de participer aux activités des communautés vivant l'exclusion. De ces visites, il en tirera des reportages en français qui seront diffusés dans une émission de 60 minutes pour permettre la participation des gens ou communautés visés par l'exclusion. L'animateur aura aussi comme mandat de mettre toute l'information diffusée sur le site web de CKVL.

Montant bonifié : 3 971,48 \$

JUSTIFICATION

Lors de l'octroi des sommes pour les projets 2018-2019, un montant de 27 188 \$ a été conservé pour des projets futurs. De plus, considérant que l'organisme Club garçons et filles n'a pu remplir ses obligations en 2017-2018 en vertu de la convention, les montants prévus aux dépôts des bilans d'étape et final ont été retenus, totalisant une somme de 14 125 \$. Les 7 projets ciblés sont en cours et rencontreront les objectifs attendus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires contre la pauvreté, un montant de 9 M \$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le b de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Con: comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

L'arrondissement dispose d'un montant de 194 780,50 \$ en provenance de l'Entente administr: Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité".

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours de la dernière année, pou résume comme suit :

Titre du projet :	Passerelle intégration	Le Moulin Bus à la rescousse des aînés isolés	Ma place c'est au Club	Projet d'accompagnement	Clinique mobile	École du Milieu LaSalle	Bien vivre dans mon milieu
Présenté par :	AIRSOM - Centre Prisme	Centre du Vieux-Moulin	Club garçons et filles	Corporation de l'Espoir	Destination Travail	Destination Travail	Maison des jeunes
Montant demandé :	33 766,00 \$	37 809,25 \$	50 000,00 \$	18 700,00 \$	20 000,00 \$	15 000,00 \$	49 929,58 \$
BUDGET ACCORDÉ :	33 766,00 \$	37 809,25 \$	50 000,00 \$	18 700,00 \$	20 000,00 \$	15 000,00 \$	49 929,58 \$
Ajout du 22,78%	5 520,86 \$	6 369,27 \$	- \$	- \$	3 963,72 \$	2 527,89 \$	9 568,05 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets agissent directement sur les facteurs liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ils permettent d'offrir aux citoyens de l'arrondissement une amélioration des conditions de vie et la revitalisation de quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les rapports d'étape sont souhaitables à la mi-étape et les rapports finaux sont requis à la fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2019). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 29 octobre 2018
Louise TRAHAN, 29 octobre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-10-26



Dossier # : 1186818087

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour son 30e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire qui a eu lieu le 27 octobre 2018 et une contribution financière de 200 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

De féliciter Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour son 30e anniversaire de fondation.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire qui aura lieu le 27 octobre 2018 et une contribution financière de 200 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 12:01

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818087

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour son 30e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire qui a eu lieu le 27 octobre 2018 et une contribution financière de 200 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal a fait parvenir une demande de soutien financier pour la réalisation d'activités soulignant leur 30^e anniversaire de fondation et la réalisation du programme souvenir de l'événement qui a eu lieu le 27 octobre prochain. L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes laSallois qui souligne l'anniversaire de la création de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal a souligné son 30^e anniversaire le 27 octobre 2018.

JUSTIFICATION

Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 500 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La page couverture et la page arrière du livret seront réservées pour le message du conseil d'arrondissement. Celui-ci devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

Le : 2018-10-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1184629005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

D'accorder une subvention non-récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 16:51

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184629005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa fondation en 1984, Moisson Montréal s'est donnée pour mission d'assurer un approvisionnement alimentaire optimal aux organismes communautaires desservant les personnes en difficulté, et de participer au développement de solutions durables pour favoriser la sécurité alimentaire.

Afin de poursuivre la distribution de nourriture auprès de 7 organismes offrant des services à la communauté, Moisson Montréal sollicite un soutien financier de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Mission Montréal demande un soutien financier dans le but de les aider à poursuivre la redistribution de nourriture auprès de 7 organismes offrant des services à la communauté laSalloise. Cette démarche s'inscrit dans le Plan de développement social 2015-2020, qui est le résultat des discussions et réflexions tenus lors du 3e Grand Forum sur le développement social de LaSalle, et pour lequel près de 90 citoyens et environ 120 organismes étaient présents.

JUSTIFICATION

La sécurité alimentaire rejoint plus spécifiquement l'orientation 2 du plan laSallois de développement social «Alimentation» dont la stratégie 2.1.2 «Créer des occasions variées facilitant l'accès à une saine alimentation, particulièrement pour les jeunes, leur famille, les personnes seules et les personnes âgées .» C'est donc une des priorités à l'arrondissement de LaSalle.

L'alimentation fait également partie du Projet d'impact collectif (PIC) réunissant plus d'une douzaine d'acteurs du milieu.

La distribution d'aliments par Moisson Montréal est essentielle auprès des organismes de LaSalle afin que ceux-ci poursuivent leurs aides alimentaires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 5 000 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La contribution financière de 5 000 \$ sera mentionnée dans le rapport annuel de Moisson Montréal et le remise du chèque se fera de façon protocolaire avec photo.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-10-25



Dossier # : 1185986010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 105 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

D'accorder une contribution financière de 105 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences, du volet 6.2 «Les programmes de soutien dans le domaine des arts» de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 12:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185986010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 105 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

CONTENU

CONTEXTE

La Société historique Cavalier-de-LaSalle dans le cadre de ses activités régulières, a présenté le 23 octobre dernier une conférence sous le thème : "*L'évolution historique du territoire de Montréal*" , par le conférencier Pierre McDuff. L'organisme demande une aide financière dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0613 (1175986009) adoptée le 23 novembre 2017 : D'accorder une contribution financière de 450 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la présentation d'une conférence au Théâtre du Grand Sault du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences, du volet 6.2 "Les programmes de soutien dans le domaine des arts" de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

La *politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 6 - Soutien à la présentation de conférences, permet aux organismes de présenter des conférenciers reconnus dans leur domaine d'expertise pour favoriser le développement des connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 6 : Soutien à la présentation de conférences. Une contribution de 105 \$ représente le maximum de 60 % des dépenses admissibles.

La Société historique Cavalier-de-LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 105 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-31

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1187551017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son banquet qui aura lieu le 22 janvier 2019 au centre sportif Dollard-St-Laurent.

D'autoriser le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son banquet qui aura lieu le 22 janvier 2019 au centre sportif Dollard-St-Laurent. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-26 14:46

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1187551017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son banquet qui aura lieu le 22 janvier 2019 au centre sportif Dollard-St-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré a adressé une demande à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir la permission de servir des boissons alcooliques dans le cadre d'un banquet qui aura lieu au centre sportif Dollard-St-Laurent le 22 janvier 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0621 (1176818103) adoptée le 23 novembre 2017 : D'autoriser le Club de l'âge d'or Ste-Catherine-Labouré à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son banquet qui aura lieu le 23 janvier 2018 au centre sportif Dollard-St-Laurent, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

DESCRIPTION

Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré sollicite un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre d'un banquet pour clôturer la saison estivale de pétanque et remettre les trophées aux gagnants.
Autoriser le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques au centre sportif Dollard-St-Laurent moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD

Directrice



Dossier # : 1187551019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2019.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2019.

De désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, pour agir à titre de responsable du dépôt de la demande de financement.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-25 14:44

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1187551019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle organise depuis de très nombreuses années des festivités pour célébrer la fête du Canada avec les LaSallois dont plusieurs sont issus de communautés culturelles différentes et nouvellement canadiens. Ces festivités se veulent un moment de rencontre privilégié entre les communautés.

Pour leur offrir une programmation plus complète, l'Arrondissement dépose une demande de financement auprès de Patrimoine canadien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0567 (1176818095) adoptée le 2 octobre 2017 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2018. De désigner madame Ginette Cadieux, agente de soutien, pour agir à titre de responsable du dépôt de la demande de financement.

Résolution CA16 20 0579 (1166818088) adoptée le 3 octobre 2016 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès du Ministère du Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2017. De désigner madame Ginette Cadieux, agente de soutien, pour agir à titre de responsable du dépôt de la demande de financement.

Résolution CA15 20 0655 (1156818104) adoptée le 2 novembre 2015 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2016. De désigner madame Ginette Cadieux, agente de soutien, pour agir à titre de responsable de cet événement.

DESCRIPTION

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social désire déposer une demande de financement auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada 2019 et désigne madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, pour agir à titre de responsable du dépôt de la demande de financement. Cette demande doit être déposée en novembre 2018.

JUSTIFICATION

Programmation de la fête du Canada à LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de LaSalle investit près de 50 000\$ pour les festivités de la fête du Canada. Le Patrimoine canadien a remis une subvention de 9 000 \$ en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les activités offertes pour la fête du Canada sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement et font l'objet d'un plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation de la demande de subvention en novembre 2018 pour l'événement en 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 25 octobre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-24

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1187551020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, des boîtes de collecte de denrées non périssables dans l'arrondissement et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2018 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil à la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe aquatique Michel-Leduc et du centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.
Autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2018 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

De suspendre l'application du règlement 1878 en ce qui concerne la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) aux dates et endroits précités.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 13:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187551020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, des boîtes de collecte de denrées non périssables dans l'arrondissement et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2018 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

CONTENU

CONTEXTE

La Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) a adressé une demande à l'arrondissement afin d'obtenir la permission de déposer, du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil de la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent et du complexe aquatique Michel-Leduc. De plus, une collecte de denrées non périssables, organisée par l'arrondissement dans le cadre du patinage de Noël à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent, se tiendra le 24 décembre 2018. Les denrées seront remises à la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du CA17 20 0622 (1176818105) adoptée le 23 novembre 2017 :

D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 1^{er} décembre 2017 au 5 janvier 2018, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil à la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe aquatique Michel-Leduc et du centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. D'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2017 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

Résolution CA16 20 0704 (1166818107) adoptée le 5 décembre 2016 : De modifier la résolution CA16 20 0637 afin de tenir la collecte de denrées non périssables à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent le 24 décembre 2016 dans le cadre du patinage de Noël plutôt qu'à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge.

Résolution CA16 20 0637 (1166818098) adoptée le 7 novembre 2016 : D'autoriser les sociétés St-Vincent-de-Paul de LaSalle à déposer, du 1^{er} décembre 2016 au 6 janvier 2017, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil à la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-

Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe aquatique Michel-Leduc et du centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. D'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2016 à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge dans le cadre du patinage de Noël. De suspendre le règlement 1878 en regard à cette autorisation.

Résolution CA15 20 0728 (1156818111) adoptée le 7 décembre 2015 : D'entériner l'autorisation donnée aux sociétés St-Vincent-de-Paul de LaSalle de déposer, du 1er décembre 2015 au 8 janvier 2016, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil à la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe aquatique Michel-Leduc et du centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. D'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2015 à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge dans le cadre du patinage de Noël.

DESCRIPTION

Puisque la sollicitation, pour fins charitables ou non, est interdite dans les édifices municipaux de l'arrondissement, le conseil d'arrondissement doit accepter de suspendre l'application du règlement 1878 afin d'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil de la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent et du complexe aquatique Michel-Leduc. Les responsables s'assurent de ramasser de façon régulière les denrées et en assurent la responsabilité.

JUSTIFICATION

Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-10-25



Dossier # : 1182363097

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur David Nadeau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2018.

De nommer monsieur David Nadeau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour la fin de l'année 2018.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-26 07:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363097

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur David Nadeau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0002 prévoit que le comité consultatif d'urbanisme doit être composé de :

- Six (6) personnes choisies parmi les résidents de LaSalle
- deux (2) membres du conseil
- un (1) secrétaire
- une (1) personne-ressource.

Un membre a avisé l'arrondissement au mois d'août qu'il ne pouvait plus participer aux activités du comité. Le 24 août 2018, l'arrondissement lançait un appel de candidature aux citoyens intéressés à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme par un avis publié sur son site internet et sur la plate-forme de divers médias sociaux. Un comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures et recommande la nomination de monsieur David Nadeau afin de remplacer le membre qui avait quitté. Ce membre doit être nommé par résolution du conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nommer monsieur David Nadeau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2018 afin de combler le poste vacant et de respecter les critères de composition du comité.

JUSTIFICATION

La constitution d'un comité consultatif d'urbanisme est prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-10-25



Dossier # : 1183035012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 17 septembre au 23 octobre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2018.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 17 septembre au 23 octobre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2018.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-24 10:33

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1183035012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 17 septembre au 23 octobre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2018.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 août au 16 septembre 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2018 entérinés par le conseil d'arrondissement CA18 200451.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 17 septembre au 23 octobre 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2018 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER
Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-24
Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières



Dossier # : 1183035013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 13:24

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1183035013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le budget de dépenses a été établi pour 2019 à 39 365 900 \$ (dossier 1183035008 - séance extraordinaire du 2 octobre 2018). La stratégie d'équilibre pour 2019 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 200686 Adoption - règlement LAS-0112 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018) de 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée en 2013, sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 4 500 700 \$ ont été estimés pour le budget 2019 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2019 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'avis de motion: 5 novembre 2018
Dépôt du projet de règlement: 5 novembre 2018
Avis public: novembre 2018
Adoption du règlement de taxation: novembre 2018
Avis promulgation: novembre
Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HAMEL, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Lyne LAMBERT
Chef de division - Ressources financières,
matérielles et informationnelles
Direction des relations avec les citoyens, du
greffe et des services administratifs



Dossier # : 1187405002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement établissant les tarifs et abrogeant le Règlement LAS-0007

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement établissant les tarifs et abrogeant le Règlement LAS-0007.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-10-31 13:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187405002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement établissant les tarifs et abrogeant le Règlement LAS-0007

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les tarifs LAS-0007 a été adopté le 2 juin 2003. Depuis, il a subi 27 amendements. Le moment était venu d'effectuer une révision de la structure et du contenu du Règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Règlement a été revu dans son intégralité afin de permettre une consultation plus facile par les employés de la Ville de Montréal et les citoyens. Les dispositions ont ainsi été regroupées par directions et champs d'activités. Les dispositions désuètes ont été supprimées et de nouvelles dispositions ont été ajoutées pour refléter la réalité de l'arrondissement en 2018. Ce nouveau règlement abroge le règlement existant ainsi que tous ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement ne peut imposer de tarifs pour ses services à moins que ces derniers soient précisés dans un règlement sur les tarifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet - 5 novembre 2018
Adoption - 10 décembre 2018
Avis public de l'adoption - décembre 2018
Entrée en vigueur - 1er janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce règlement est adopté en conformité avec les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-10-30



Dossier # : 1182363091

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de rehausser les fondations de la maison, de remplacer et agrandir la galerie avant ainsi que d'agrandir, d'enlever et d'ajouter des fenêtres à une habitation unifamiliale située au 239, 2e Avenue

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001451262), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre de rehausser les fondations de la maison, de remplacer et agrandir la galerie avant ainsi que d'agrandir, d'enlever et d'ajouter des fenêtres à une habitation unifamiliale située au 239, 2^e Avenue.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 13:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363091

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de rehausser les fondations de la maison, de remplacer et agrandir la galerie avant ainsi que d'agrandir, d'enlever et d'ajouter des fenêtres à une habitation unifamiliale située au 239, 2e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à rehausser les fondations de la maison de 1 mètre (3,3 pieds) afin de rendre les espaces situés au sous-sol habitables. Des fenêtres seraient modifiées et la galerie de la façade principale serait remplacée et agrandie. Concernant les fenêtres, sur la façade principale, seule la fenêtre au niveau de la fondation serait agrandie. Sur la façade latérale gauche, la fenêtre du niveau du rez-de-chaussée serait murée, puisque celle-ci n'est pas conforme au Code national du bâtiment; le bâtiment se situant à la ligne de lot. Un revêtement de vinyle identique à celui existant serait utilisé pour murer l'ouverture enlevée. Sur la façade latérale droite, qui donne sur une ruelle, la fenêtre du rez-de-chaussée serait agrandie et deux fenêtres au niveau des fondations seraient ajoutées.

Concernant la galerie avant, celle-ci serait remplacée. La nouvelle galerie serait prolongée sur la partie gauche de la façade principale. Sa fondation, sa plate-forme et les marches seraient en béton, les poteaux et garde-corps seraient en aluminium blanc. Le toit serait à un versant droit vers la rue et serait revêtu de bardeaux d'asphalte, tel que l'existant.

Il est à noter que la galerie arrière serait aussi agrandie et qu'un espace habitable serait aménagé en dessous de celui-ci. Ces interventions ne sont toutefois pas soumises aux P.I.I.A..

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent quant à eux au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001451262), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre de rehausser les

fondations de la maison, de remplacer et agrandir la galerie avant ainsi que d'agrandir, d'enlever et d'ajouter des fenêtres à une habitation unifamiliale située au 239, 2^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 3 octobre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet respecte la typologie et l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les modifications préservent les proportions de la façade avant et les règles de composition propre au bâtiment;
- Ø **Considérant** que les nouvelles fenêtres, celles agrandies et celles enlevées sont compatibles avec l'ensemble des autres ouvertures;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-22

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363092

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement arrière, sur un étage seulement, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001365435), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement arrière, sur un étage seulement, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 13:29

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363092

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement arrière, sur un étage seulement, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à agrandir le bâtiment, qui est un immeuble de 2 étages à toit plat, sur sa partie arrière. L'immeuble actuel comporte deux logements et un logis sous-sol. Le projet vise à agrandir le logement existant vers l'arrière situé au rez-de-chaussée et sa partie qui sera située en sous-sol.

L'agrandissement qui se ferait dans le prolongement des murs latéraux, serait d'un seul étage et serait revêtu des mêmes matériaux de revêtement extérieur que les murs existants, soit de la brique d'argile de couleur rouge de format modulaire métrique pour les murs du rez-de-chaussée et du béton recouvert d'un enduit de couleur blanche pour les murs des fondations.

Les fenêtres du rez-de-chaussée comporteraient chacune un appui et un linteau de fenêtre identiques à ceux des fenêtres du corps de logis. Les fenêtres seraient du même type.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001365435), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre l'agrandissement arrière, sur un étage seulement, d'une habitation bifamiliale située aux 8431 et 8433, rue Centrale.

JUSTIFICATION

À sa séance du 3 octobre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que l'intervention n'affecterait pas l'intégration du bâtiment dans le secteur;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et le quartier dans lequel le bâtiment se situe;
- Ø **Considérant** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (autres secteurs);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-22

Sylvie CHAMPAGNE

C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

Normand TROTTIER

Directeur



Dossier # : 1182363093

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de deux (2) entrées d'un bâtiment commercial situé aux 7071 et 7077, boul. Newman, dont une (1) serait commune et l'autre privative

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001459443), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de deux (2) entrées d'un bâtiment commercial situé aux 7071 et 7077, boul. Newman, dont une (1) serait commune et l'autre privative.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 13:28

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363093

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de deux (2) entrées d'un bâtiment commercial situé aux 7071 et 7077, boul. Newman, dont une (1) serait commune et l'autre privative

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à réaménager une partie du local de l'ancien magasin Sears, qui occupait l'ensemble de l'extrémité nord-est du Carrefour Angrignon située au coin des boulevards Newman et Angrignon. Cette section serait subdivisée en plusieurs locaux commerciaux. Les quatre anciennes entrées du Sears seraient réutilisées, mais rénovées. La demande actuelle vise deux de ces quatre entrées. Les deux autres entrées seront éventuellement aussi modifiées, mais feront l'objet d'une demande ultérieure.

La première entrée qui fait l'objet de la présente demande est située face au boulevard Newman. Celle-ci serait une entrée commune au centre commercial. Le style, les formes et les matériaux de revêtement extérieur de l'entrée seraient identiques à toutes les autres entrées communes du centre commercial qui ont déjà fait l'objet d'une approbation de P.I.I.A.. Le pourtour de l'entrée serait composé de panneaux de métal de couleur gris pâle au fini lisse (tel que la marque Alucobond, couleur Champagne ou l'équivalent). Le centre de l'entrée serait vitré et surmonté d'une marquise revêtue de métal de couleur bleu foncé.

La seconde entrée qui fait l'objet de la présente demande est située face au boulevard Angrignon. Celle-ci serait une entrée privative pour le commerce de vêtements et d'accessoires l'Aubainerie. Le style, les formes et le volume de celle-ci s'apparenteraient à ceux des entrées communes du centre commercial, mais certains matériaux de revêtement extérieur et les couleurs seraient différentes. Le pourtour de l'entrée serait composé de panneaux de métal de couleur noir au fini lisse, la partie supérieure centrale de même que les murs intérieurs seraient revêtus de panneaux de bois haute densité recouvert d'un placage de bois naturel traité (tel que le type Prodema de la marque Prodex, couleur Rustik ou l'équivalent), présentant un éclairage linéaire intégré à certains endroits dans les faces intérieures des murs.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 13 (commerces de moyenne ou de grande surface).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001459443), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de deux (2) entrées d'un bâtiment commercial situé aux 7071 et 7077, boul. Newman, dont une (1) serait commune et l'autre privative.

JUSTIFICATION

À sa séance du 3 octobre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et s'y harmonisent;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (commerces de moyenne ou de grande surface);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-22

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363094

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une enseigne et la rénovation de la façade principale d'un bâtiment commercial situé au 1325, boul. Shevchenko

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001457506), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le remplacement d'une enseigne et la rénovation de la façade principale d'un bâtiment commercial situé au 1325, boul. Shevchenko.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 13:27

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363094

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une enseigne et la rénovation de la façade principale d'un bâtiment commercial situé au 1325, boul. Shevchenko

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à rénover la station-service avec dépanneur de la compagnie Ultramar, qui occupe un terrain à l'angle du boul. Shevchenko et de la rue Jean-Brillon.

Pour ce faire, la marquise actuelle qui occupe toute la partie supérieure de la façade principale, serait enlevée. Les murs latéraux, qui sont actuellement en avancée par rapport au mur avant, seraient aussi coupés, afin que le nouveau mur avant soit complètement à plat sur toute la façade principale. Quant aux vitrines actuelles et aux parties du mur avant présentant de la brique, elles seraient réorganisées. La partie centrale inférieure du mur avant serait vitrée et les extrémités seraient revêtues d'une nouvelle brique d'argile de couleur grise de format modulaire métrique (tel que la marque Belden, modèle G-690 Velours, couleur gris). Des panneaux de métal gris foncé seraient quant à eux installés dans la partie centrale supérieure du mur avant (tel que les panneaux d'aluminium composite « Mica Grey », ou l'équivalent) et des panneaux de métal jaune seraient installés dans le coin supérieur droit, en lien avec le concept d'affichage (tel que les panneaux d'aluminium composite jaune, ou l'équivalent).

Concernant l'enseigne, celle-ci serait composée de lettres détachées installées sur les panneaux de métal jaune. Elle serait installée sur le coin supérieur droit de la façade principale. Cette intervention n'est toutefois pas soumise au règlement relatif aux P.I.I.A.

La brique existante des façades latérales droite et gauche du bâtiment serait quant à elle peinte en gris pâle, de manière à s'apparenter à la nouvelle brique grise de la façade principale.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 25 (boulevards Shevchenko et Bishop-Power).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001457506), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le remplacement d'une enseigne et la rénovation de la façade principale d'un bâtiment commercial situé au 1325, boul. Shevchenko.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À sa séance du 3 octobre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que la localisation de la porte principale favorise l'accès du public au bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et que des matériaux légers métalliques sont proposés, en plus du minimum de maçonnerie requis;
- Ø **Considérant** que l'enseigne est bien intégrée à l'architecture du bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (boulevards Shevchenko et Bishop-Power);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-22

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363089

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
5 et 7, 7e Avenue	19239	2018-10-15	7 jours
Lot numéro 1 450 761 (rue Airlie)	19206-1	2018-10-15	7 jours
282, rue Lacroix	19168-1	2018-10-15	7 jours

Signé par Christianne CYRENNE Le 2018-10-23 07:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1182363089**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
5 et 7, 7e Avenue	19239	2018-10-15	7 jours
Lot numéro 1 450 761 (rue Airlie)	19206-1	2018-10-15	7 jours
282, rue Lacroix	19168-1	2018-10-15	7 jours

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les propriétaires des immeubles ci-haut mentionnés ont été avisés par lettre certifiée de se conformer au règlement numéro 2191, articles 3.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.5, 7.5, 7.10 et ils ne s'y sont pas conformés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- 3.1 Le fait par quiconque à titre de propriétaire (...) d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble de déposer, de laisser ou de permettre qu'il soit déposé ou laissé sur un tel immeuble des ordures ménagères, des appareils ménagers,
- 3.3 Le fait par quiconque à titre de propriétaire, de locataire ou d'occupant d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble de laisser sur un terrain tout mobilier d'extérieur ou partie de mobilier d'extérieur, qui n'est plus en état de servir constitue une nuisance
- 5.1 Le fait par quiconque à titre de propriétaire (...) d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble de laisser pousser des mauvaises herbes ou des broussailles sur un immeuble constitue une nuisance
- 5.2 Le fait par quiconque à titre de propriétaire (...) d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble de laisser du gazon ou toute herbe à une hauteur de plus de quinze (15) cm constitue une nuisance
- 5.5 Le fait par quiconque à titre de propriétaire (...) d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble de laisser excéder de ce terrain sur un trottoir, une rue ou dans l'emprise d'une rue ou d'une piste cyclable, toute branche pouvant causer un danger
- 7.5 Le fait par quiconque d'empiéter ou d'obstruer (...) les emprises de rue (...) constitue une nuisance
- 7.10 Le fait par quiconque à titre de propriétaire (...) de ne pas entretenir l'emprise excédentaire de la voie publique limitrophe à son immeuble

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division qualité du milieu

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-10-22



Dossier # : 1187151041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 403, 9e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 403, 9e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 13:25

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 403, 9e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demandes a été acheminée au comité de circulation, soit :

403, 9e Avenue

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1997 rue Pigeon dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1997 rue Pigeon dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 13:25

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 1997 rue Pigeon dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demandes a été acheminée au comité de circulation, soit :

1997, rue Pigeon

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 866, rue Lussier dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 866, rue Lussier dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 13:25

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151043**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 866, rue Lussier dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demandes a été acheminée au comité de circulation, soit :

866, rue Lussier

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'agrandissement du débarcadère pour autobus scolaires de l'école Children's World Academy sur la rue Dufresne dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'agrandissement du débarcadère pour autobus scolaires de l'école Children's World Academy sur la rue Dufresne dans l'arrondissement de LaSalle, et ce avec la même prescription de stationnement soit : stationnement réservé pour autobus scolaires de 7h30 à 15h30 les jours d'écoles.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-25 11:04

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151045**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'agrandissement du débarcadère pour autobus scolaires de l'école Children's World Academy sur la rue Dufresne dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

La direction de l'école Children's World Academy nous a informée que le débarcadère pour autobus scolaires existant sur la rue Dufresne entre les rues Robidoux et Thierry n'est plus compatible avec le nombre d'autobus qui dessert leur établissement scolaire. Le débarcadère doit être agrandi afin d'accueillir deux autres autobus pleine grandeur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Il est tout à fait justifié que le débarcadère pour autobus scolaires existant soit agrandi afin de répondre aux besoins de l'école Children's World Academy et assurer l'embarquement et le débarquement des élèves en toute sécurité. Cette mesure aura peu d'impact sur les résidents étant donné qu'il n'y a aucune résidence enregistrée sur la rue Dufresne entre les rues Thierry et Ménard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel de signalisation est déjà en inventaire aux ateliers municipaux, l'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation de deux zones de stationnement interdit en tout temps devant les deux entrées charretières sur la rue de Saguenay du bâtiment situé au 1460 avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'installation de deux zones de stationnement interdit en tout temps devant les deux entrées charretières de la rue de Saguenay du bâtiment situé au 1460 avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque ladite signalisation aura été installée.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-24 09:02

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'installation de deux zones de stationnement interdit en tout temps devant les deux entrées charretières sur la rue de Saguenay du bâtiment situé au 1460 avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné la présence de la clinique médicale sur l'avenue Dollard et le manque d'espaces de stationnement sur la rue de Saguenay, plusieurs automobilistes se stationnent devant les entrées charretières du 1460 avenue Dollard. Cette situation cause un préjudice au commerce, étant donné que l'accès au stationnement du restaurant est plus difficile et que le risque d'accident est augmenté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de pallier à cette situation, le comité de circulation propose d'installer une prescription de stationnement interdit en tout temps devant les deux entrées charretières dudit restaurant sur la rue de Saguenay.

JUSTIFICATION

Tel que discuté à un récent comité de circulation, cette mesure vise à faciliter et à assurer l'accès au terrain de stationnement pour les clients du restaurant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel de signalisation est déjà en inventaire aux ateliers municipaux, l'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1182363095

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2018

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2018 (selon la liste jointe en annexe).

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-23 07:32

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363095

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Sommaires décisionnels:
 1182363005
 1182363020
 1182363046
 1182363047
 1182363069
 1182363080

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2018 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 45 certificats = 975 \$
 Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 5 124 \$

Total : = 6 099 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro LAS-0060.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division qualité du milieu

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-10-22



Dossier # : 1186456010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-26 14:47

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1186456010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-26

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe